

# Des projets de longue haleine

Entre les prémices d'un projet éolien et les premiers tours de pales, il se passe souvent des années, voire plus d'une décennie parfois. Ce qui semblait acceptable à l'époque, n'est plus vu du même regard. Exemple avec un projet local.

La Jarrie-Audouin, Saint-Pardoult, Villeneuve-la-Comtesse, Lozay, La Brousse... Dans ces communes et quelques autres des Vals de Saintonge, des projets de construction de parc éolien sont en cours. Pour certains, il s'agit des prémices et de la réalisation des études environnementales. Pour d'autres, il est question d'avis d'enquête publique ou de recours devant la justice.

Le cas de La Jarrie-Audouin est presque qu'un cas d'école. À partir de 2018, la Société Nordex, devenue depuis RWE, a organisé des réunions d'information, en accord avec la mairie, sur un projet de parc avec 4 ou 5 éoliennes. La société était régulièrement présente avec un stand d'information lors de manifestations ou événements se déroulant sur la commune afin de sensibiliser la population et de peut-être l'amener à l'acceptation de ce projet. Pendant deux ans, un second promoteur, la société Volkswind, était aussi présent sur le terrain pour faire signer des promesses de bail aux propriétaires des terrains sur lesquels des éoliennes pourraient être construites.

## Combien d'éoliennes à La Jarrie-Audouin ?

En 2020, les deux sociétés se sont associées : l'une se chargeant des terrains, l'autre des autorisations d'exploitation. De quatre ou cinq éoliennes annoncées au départ, on arrivait à un projet de neuf, deux pour la société RWE et sept pour la société Volkswind. Les mats devaient être implantés à la limite des communes de St-Pierre-de-l'Isle



Avant que les éoliennes ne sortent de terre, il peut s'écouler plusieurs années. ©KB

et de Saint-Martial de Loulay, dont les habitants seraient plus impactés que ceux de La Jarrie-Audouin par des nuisances visuelles.

En mars 2021, l'enquête publique a mobilisé un nombre inhabituel de contributeurs : 600 ont déposé un avis défavorable, et seulement 100 un avis contraire. Des opposants au projet ont alors manifesté devant la mairie de La Jarrie-Audouin et interpellé le commissaire enquêteur.

En avril de cette même année, le conseil municipal a délibéré favorablement (7 voix pour et 3 voix contre) pour l'implantation d'un parc éolien. Le projet initial por-

taut sur 9 machines mais finalement c'est sur un nombre de 6 éoliennes que les élus se sont prononcés. Précisons que l'avis du conseil municipal n'est que consultatif. Au final, c'est le préfet qui tranche en fonction de tous les éléments réunis ou la justice si le promoteur fait appel de la décision préfectorale.

Justement, le 18 octobre 2021, le préfet d'alors refusait d'autoriser l'exploitation des deux parcs. L'arrêté préfectoral décompte dans un rayon de 10 km autour du projet 45 éoliennes en service et 27 autorisées non construites et met en avant le volet écologique, avec

l'impact des éoliennes sur la faune et notamment sur des espèces menacées de chauve-souris, ainsi que le volet saturation visuelle et l'effet d'encerclement généré par ces projets. Deux mois après, les promoteurs déposaient un recours contre l'arrêté du préfet auprès de la Cour administrative d'appel de Bordeaux.

Les habitants de plusieurs communes, réunis en un collectif, demandent à un avocat de produire un mémoire pour intervention volontaire, afin de soutenir l'arrêté préfectoral. La procédure est toujours en cours. Une audience est attendue dans les prochaines semaines.

En janvier 2023, Nordex RWE dépose une nouvelle demande d'autorisation d'exploitation pour un projet de deux éoliennes, en se dissociant de Volkswind.

Depuis, Volkswind a installé un nouveau mât de mesures. Mesures qui concernent la vitesse du vent (à l'aide d'anémomètre), l'orientation du vent (à l'aide de girouettes), et des données sur l'humidité, la pression atmosphérique et la température de l'air.

Dans le projet initial, les mats des éoliennes devaient mesurer 180 mètres. Pour les nouvelles, ils devraient atteindre 200 mètres.

Le collectif anti-éolien a organisé une réunion d'information à St-Pierre-de-l'Isle samedi 7 octobre dernier, au cours de laquelle il a fait valoir des arguments contre le projet : saturation du territoire, perte de la valeur des biens immobiliers, risques sanitaires avec des effets néfastes sur la santé humaine et animale, impact environnemental sur la biodiversité, impact sur le tourisme.

Stéphane Chedouteaud, maire d'Aulnay-de-Saintonge, vice-président du Conseil départemental et président de l'Observatoire départemental de l'éolien, était présent à cette réunion, comme à celle qui avait eu lieu fin septembre à St-Pardoult (lire ci-dessous) où un autre projet de 3 éoliennes, toujours à la limite de St-Pierre-de-l'Isle, fait l'objet d'une autre enquête publique. Le collectif « La Jarrie-Audouin anti-éolien » organise une autre manifestation mercredi 25 octobre à partir de 13h30 devant la mairie.

Sabine Bésiat (correspondant) et Frédérique Colombéron

# Un vent de colère gronde dans les campagnes

La concentration des parcs éoliens dans les Vals de Saintonge, fait naître un sentiment de saturation dans la population. Ils sont de plus en plus nombreux à s'opposer à de nouveaux projets, comme ici à Saint-Pardoult.

Une vingtaine de personnes se sont mobilisées devant la mairie de Saint-Pardoult, vendredi 29 septembre, contre l'installation de nouvelles d'éoliennes dans cette commune et plus largement dans les Vals de Saintonge.

« Nous avons largement fait notre part et l'on aimerait que cela s'arrête. Nous ne pensons pas qu'il y ait plus de vent dans le Val du Saintonge que dans le reste de la France », expliquent les Saint-Pardoultiens à Gerald Debraud, commissaire enquêteur, missionné pour une consultation publique, étalée sur un mois. Cet énième projet éolien dans les Vals du Saintonge provoque la colère des riverains qui s'inquiètent des conséquences : impact négatif sur la biodiversité, défiguration du paysage, nuisances sonores, matériaux non recyclables et clignotants dans la nuit.

## « À quoi ressembleront nos campagnes ? »

Les Vals du Saintonge qui représentent 1,68 % de la Nouvelle-Aquitaine supportent 24 % des éoliennes régionales. Aujourd'hui, une centaine d'éoliennes sont en fonctionnement, avec en prévision pour les 5 à 10 années à venir, en



« Nous avons largement fait notre part et l'on aimerait que cela s'arrête », disent les opposants au projet au commissaire enquêteur. © PTU

fonction des avis du préfet et des recours, près de 300, étalées sur 110 communes. « Il y en a assez, il y en a trop, donc stop. Comment se fait-il que la Gironde, les Landes, les Pyrénées-Atlantiques n'en possèdent aucune, alors que nous faisons partie de la même région ? Pareil sur l'île de Ré ou à Royan, là où il y a le plus de vent ? » s'insurgent les participants à cette manifestation. Les riverains ont insisté sur le fait que les zones rurales sont en souffrance et qu'elles ont besoin de se relancer économiquement, que ce soit par le tourisme ou par la valeur des biens patrimoniaux et que des projets

comme celui-ci viendront dénaturer encore un peu plus le paysage. « À quoi bon nous battre ! Nous baissons les bras car, personne ne nous écoute. C'est un combat illégal entre David et Goliath, s'est exaspérée l'une des opposantes à ce nouveau projet. Mais sachez, que quand vous allez faire votre rapport au préfet, vous allez engager des citoyens pour les quarante prochaines années. À quoi ressembleront nos campagnes ? »

Nombre d'élus ruraux, souvent agriculteurs eux-mêmes ou parents d'agriculteurs, voient les éoliennes d'un œil très favorable, grâce à la rémunération pour ceux qui

vont accueillir des mats sur leurs champs. Mais leur installation est un parcours de longue haleine. À partir de l'instant où un conseil municipal donne son accord, ne serait-ce que pour une étude préliminaire, les promoteurs, avant tout des commerciaux, lâchent rarement l'affaire et font tout pour qu'elle aboutisse, quitte à représenter leur dossier à plusieurs reprises. Saint-Pardoult en sait quelque chose

puisque ce n'est pas la première fois que ce projet est représenté. Et la machine est lancée. « En synthèse de cette consultation, je peux retenir une profonde inquiétude à propos d'une prolifération étendue du monde éolien dans ce secteur-là », conclut le commissaire enquêteur.

Philippe Tumo (Correspondant)

## « Depuis le paysage a changé »

Dominique Guillon était absent de sa commune le jour de la manifestation des opposants au projet éolien. « Les gens ne connaissent pas toujours l'historique du projet, constate le maire. Je l'ai relaté dans le registre du commissaire enquêteur qui vient de terminer sa mission. » En 2008, le canton de Saint-Jean-d'Angély, dont fait partie la commune, retient deux projets de parcs éoliens : sur Varaize et sur Saint-Pardoult (associé à un territoire d'Antezant-la-Chapelle). « À l'époque, nous étions soumis à une zone de développement éolien, la ZDE, précise l' élu, ce qui a ralenti l'avancement du projet ». Il était question de 6 éoliennes, trois sur chaque commune. Finalement, il n'y en aura que 4 (deux par commune) qui seront mises en service en 2022. « En 2018, un autre promoteur envisage l'installation de trois autres mats, le conseil municipal d'alors est favorable, poursuit Dominique Guillon, mais depuis, le paysage a changé ». Les conseillers municipaux élus en 2020 eux sont contre cette extension. « Je ne peux pas être contre un projet pour lequel j'étais pour il y a quelques années, avoue le maire. Mais aujourd'hui, je suis contre tous nouveaux projets sur ma commune et dans les Vals de Saintonge. Il faut que la répartition soit plus raisonnée dans le département ». (journaliste : Frédérique Colombéron)